

L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour

LE VOTE PLURAL

LA LOI DES QUATRE INFAMIES



Le droit de vote pour toutes et tous

Articles

Le 11 septembre 2018 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

Auteur : **Thierry Verhoeven**

Aujourd'hui, tous les hommes et toutes les femmes belges de 18 ans ont le droit de vote. C'est même un devoir car voter est une obligation depuis 1893. Au début de la Belgique, seuls les hommes riches pouvaient voter. Etape par étape, lutte après lutte, on en est arrivé au droit de vote pour tous et toutes.

Téléchargez en bas d'article un exercice et sa correction

Quand seuls les riches votaient

La Belgique est indépendante depuis 1830. Les premières élections ont lieu en 1831. A l'époque, seuls les riches peuvent voter. Pour être électeur, il faut payer un certain impôt. Comme l'impôt est calculé sur les revenus, seules les personnes avec des hauts revenus peuvent voter. L'impôt est appelé le « cens ». On parle donc alors de suffrage censitaire.

Vers le vote des pauvres

Dans la seconde moitié du 19e siècle, les ouvriers et les ouvrières, les « petites gens », les pauvres veulent de meilleures conditions de vie. Beaucoup vivent dans la misère. Ils réclament aussi des droits. Ils font grève et manifestent, entre autres, pour le droit de grève. Le gouvernement belge envoie souvent la troupe pour rétablir l'ordre. Il y a parfois des morts et des blessés parmi les ouvriers. Finalement, le gouvernement et les élus, souvent riches, rappelons-le, accordent quelques droits aux ouvriers.

Les hommes pauvres votent aussi

En 1893, on change le système des élections. Dans le nouveau système, chaque homme belge a une voix qu'il soit pauvre ou riche. Mais les hommes riches et les hommes avec un certain diplôme ont deux ou trois voix. En effet, comme les riches sont beaucoup moins nombreux et qu'il y a peu de diplômés, on avait peur que les pauvres fassent la loi dans le pays. On appelle ce système le système plural puisque certains ont plusieurs voix. Avec ce système, le Parti ouvrier belge proche des ouvriers a quand même des élus. Les femmes n'ont toujours pas le droit de vote et plus en plus de gens continuent à réclamer le même droit de vote pour tous.

Un homme, une voix

En 1919, c'est le suffrage universel pur et simple : chaque homme, riche ou pauvre, a une et une seule voix. L'âge pour voter est ramené de 25 à 21 ans. En 1921, les femmes ont le droit de vote, mais seulement pour les élections communales. Elles peuvent aussi se présenter sur les listes et donc être élues, mais à condition que leur mari donne officiellement son accord.

Hommes et femmes votent

En 1948, les femmes ont enfin le droit de voter à toutes les élections. Mais, le vote est aussi une obligation. Ainsi, ce 14 octobre, le vote est obligatoire à partir de 18 ans pour les Belges. Ce n'est pas le cas pour les personnes d'une autre nationalité qui vivent en Belgique.

Les personnes non belges

Pour pouvoir voter, les personnes étrangères doivent s'inscrire sur les listes électorales de leur commune. Les étrangers, membres de l'Union européenne peuvent alors voter aux élections communales et peuvent se présenter sur une liste. Les étrangers, non membres de l'Union européenne, peuvent voter aux élections communales à condition de vivre en Belgique depuis au moins 5 ans. Ces personnes étrangères, non européennes, ne peuvent pas se présenter aux élections.

Evolution du droit de vote en Belgique

1831	4,1 millions	46 000	suffrage censitaire
1894	6,4 millions	1,4 million	suffrage universel avec le vote plural
1919	7,6 millions	2,1 millions	suffrage universel pur et simple pour les hommes
1948	8,6 millions	5,6 millions	suffrage universel pur et simple pour les hommes et les femmes
2014	11,3 millions	8 millions	suffrage universel pur et simple pour les hommes et les femmes

L'exercice



Et sa correction

